



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9100^e séance

Mardi 26 juillet 2022, à 17 h 5

New York

Président : M. Costa Filho (Brésil)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Flynn
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Iraq et de la Turquie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Fuad Hussein, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Hennis-Plasschaert.

M^{me} Hennis-Plasschaert (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de faire le point sur les récents événements tragiques survenus dans le district de Zakhō, dans la province de Dahouk, qui ont entraîné la mort de neuf civils et en ont blessé 33 autres.

Dans mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.9034), j'avais remis en question – et ce n'était pas la première fois – le fait que les bombardements et les tirs de missiles étaient en train de devenir la nouvelle norme pour l'Iraq, avertissant que c'était un moyen très risqué de promouvoir ses intérêts, qui ne faisait qu'affaiblir davantage l'État iraquien.

Voici ce que nous savons à ce jour. Le 20 juillet, en début d'après-midi, cinq tirs d'artillerie ont frappé la station balnéaire de Barkh. La station est une destination touristique bien connue et, comme on peut s'y attendre à cette époque de l'année, elle était bondée de visiteurs, dont des enfants. Le premier tir a touché une colline non habitée surplombant le village de Barkh. Cependant, les tirs suivants ont touché le centre de la station, tuant, comme je l'ai dit, neuf civils, parmi lesquels trois enfants, dont un nourrisson âgé de 1 an, et faisant 33 blessés. D'après ce qui a été rapporté, 11 de ces blessés ont subi une opération chirurgicale et trois autres sont toujours dans un état critique.

Immédiatement après l'attaque, le Premier Ministre Mustafa Al-Kadhimi a mis sur pied un comité. Le même jour, ce comité s'est rendu sur le lieu de l'attaque pour constater les dégâts, recueillir des éléments de preuve et discuter avec les témoins et les autorités locales.

Sur la base de l'examen des éléments de preuve recueillis, le Gouvernement iraquien a très clairement attribué la responsabilité de ces événements tragiques aux forces armées turques. Dans le même temps, le Ministère turc des affaires étrangères a publié un communiqué de presse, déclarant :

« La Türkiye est contre toute attaque visant des civils, elle est prête à prendre toutes les mesures pour révéler la vérité et invite les responsables du Gouvernement iraquien à ne pas faire de déclarations sous l'influence de la rhétorique et de la propagande d'une organisation terroriste dangereuse et à coopérer pour faire la lumière sur les véritables auteurs de cette attaque tragique ».

Le lendemain, sur les médias sociaux, l'Ambassade de Türkiye à Bagdad a déclaré :

« Nous exprimons condoléances à nos frères irakiens qui ont été martyrisés aux mains de l'organisation terroriste [du Parti des travailleurs du Kurdistan] ».

Parallèlement, toujours le 20 juillet, le Parti des travailleurs du Kurdistan a publié une déclaration niant sa présence dans la région et blâmant la Türkiye pour cette attaque.

En réponse à ces événements tragiques, le Conseil national de sécurité iraquien a tenu une séance d'urgence le même jour. Il a fermement condamné l'attaque turque et rejeté l'utilisation du territoire iraquien comme base pour attaquer les pays voisins et régler des comptes.

Parmi les autres directives émises, le Ministre des affaires étrangères a été chargé de préparer un dossier synthétique sur les attaques répétées de la Türkiye contre l'Iraq, de convoquer l'Ambassadeur turc et de rappeler le Chargé d'affaires iraquien d'Ankara, sans envoyer un nouvel ambassadeur en Türkiye. Le Ministère des affaires étrangères a souligné que le Gouvernement iraquien recourrait aux niveaux les plus élevés de réponse diplomatique, y compris le Conseil de sécurité.

Le 21 juillet, les dirigeants irakiens de tous bords ont tenu une réunion de haut niveau et publié une déclaration commune condamnant l'attaque turque et appuyant les procédures de plaintes internationales.

Le 23 juillet, le Premier Ministre Mustafa Al-Kadhimi a rencontré le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani. Dans la déclaration commune publiée après la réunion, les deux parties ont fermement condamné l'agression turque sur le territoire iraquien.

Le 23 juillet également, la Chambre des députés s'est réunie pour discuter de cette attaque en présence des Ministres des affaires étrangères et de la défense, du chef d'état-major de l'armée et du commandant adjoint des opérations conjointes.

Dans sa présentation au Parlement, le Ministre des affaires étrangères a fait observer que plus de 22 700 violations de la souveraineté iraquienne par la Türkiye avaient été enregistrées depuis 2018. Il a également déclaré que le Ministère des affaires étrangères avait soumis 296 mémorandums de protestation contre l'ingérence turque depuis 2018.

Au cours de la même réunion, la commission parlementaire de la sécurité et de la défense a recommandé l'expulsion d'Iraq des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan, le retrait de toutes les forces turques, le redéploiement des forces fédérales le long de la frontière avec la Türkiye, l'abolition de tout accord de sécurité avec la Türkiye et une révision du budget de la défense pour renforcer ses capacités militaires.

En substance, alors que personne ne souhaite une nouvelle escalade, l'Iraq exige que la Türkiye retire ses forces de tous les territoires irakiens et qu'une enquête soit ouverte.

Cette attaque horrible contre un site touristique connu et aisément repérable traduit un mépris choquant pour la vie civile et pour les normes universellement acceptées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, qui visent à protéger les civils. Alors que toutes les parties à un conflit doivent prendre toutes les précautions possibles pour éviter de mettre en danger les civils à tout moment, cette obligation n'a clairement pas été respectée.

Pendant ma conversation, hier, avec le Premier Ministre iraquien, ce dernier a une fois de plus souligné l'importance de mener une enquête transparente et approfondie, qu'elle soit indépendante ou conjointe. Il a déclaré qu'il était indispensable de mettre un terme aux spéculations, aux démentis, aux malentendus et à la montée des tensions. Dans le même temps, je crois comprendre que la Türkiye est également prête à examiner cette question avec l'Iraq afin de déterminer exactement ce qui s'est passé.

Pour terminer, comme je l'ai dit à maintes reprises ces dernières années, l'Iraq rejette, à juste titre, l'idée que son territoire puisse être traité comme une arène pour les rivalités externes et régionales, dans laquelle les voisins, et n'importe quel autre acteur d'ailleurs, violent régulièrement et impunément sa souveraineté et son intégrité territoriale.

En effet, il est de la plus haute importance que toutes les attaques menées contre le territoire iraquien cessent. De telles agressions non seulement exacerbent dangereusement les tensions nationales et régionales, mais provoquent également, comme nous l'avons vu, de graves tragédies humaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Hennis-Plasschaert de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

M. Hussein (Iraq) (*parle en arabe*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole ici devant le Conseil de sécurité. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué d'urgence la présente séance. Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Costa Filho, Représentant permanent du Brésil, de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et saluer ses efforts inlassables et transparents pour diriger les travaux du Conseil. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé sur le sujet de cette séance urgente du Conseil. Le Gouvernement de la République d'Iraq se félicite de la déclaration à la presse (SC/14980) publiée par le Conseil de sécurité le lundi 25 juillet pour condamner cette attaque flagrante.

Le mercredi 20 juillet, à 13 h 50, l'armée turque a commis un acte d'agression contre le territoire et la souveraineté de l'Iraq et contre la vie de ses citoyens en bombardant à l'artillerie lourde des familles irakiennes alors qu'elles se trouvaient dans la station balnéaire de Barkh, dans la province de Dahouk, faisant neuf martyrs, dont un enfant de 1 an, et blessant 33 civils non armés. Des infrastructures civiles ont été endommagées, causant des pertes matérielles. Nous avons informé le Conseil de sécurité de la situation dans une lettre datée du 21 juillet, qui contient les détails de l'attaque.

L'Iraq condamne avec la plus grande fermeté l'agression flagrante de l'armée turque contre des civils innocents et des biens civils, qui constitue un acte d'agression militaire contre sa souveraineté, sa sécurité

et son intégrité territoriale. Il s'agit d'une atteinte à la paix et à la sécurité régionales et internationales, ainsi que d'une menace pour celles-ci. Cette agression constitue une violation des dispositions et des normes du droit international, du droit international humanitaire et des principes de bon voisinage. Elle est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux objectifs sur lesquels l'Organisation a été fondée.

Au lendemain de cette attaque militaire contre le territoire iraquien, le Gouvernement iraquien a créé un comité national, dont j'assume la présidence, dans le but d'enquêter sur les circonstances de l'agression. Le comité a recueilli des éléments de preuve sur le lieu de l'attaque, notamment des éclats d'obus d'artillerie lourde de 155 millimètres, les mêmes que ceux utilisés par l'armée turque dans la zone entourant la station balnéaire. Le comité élaborera également des directives pour gérer la crise.

Cette agression apporte au Conseil une preuve tangible du mépris affiché par la Türkiye à l'égard des demandes de l'Iraq de mettre un terme à ses violations militaires incessantes de la souveraineté iraquienne. La Türkiye doit retirer ses forces militaires des territoires irakiens. Depuis 2018, le Ministère iraquien des affaires étrangères a ainsi émis 296 notes officielles bilatérales condamnant ces violations, lesquelles ont été adressées à son homologue turc. À ce jour, le nombre total de violations enregistrées s'élève à 22 742. Elles ont toutes été consignées dans huit lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République d'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ces lettres ont toutes été publiées en tant que documents officiels du Conseil, dont la plus récente figure dans le document portant la cote S/2022/500, daté du 23 juin.

L'Iraq a déjà saisi le Conseil de sécurité de la question en 2015, ce qui a donné lieu à la tenue d'une séance sur l'incursion militaire turque en territoire iraquien (voir S/PV.7589). À l'époque, l'Iraq avait demandé au Conseil d'adopter un projet de résolution condamnant cette incursion et appelant la Türkiye à retirer ses forces militaires des territoires irakiens. Cependant, nous nous adressons cette fois directement au Conseil pour dénoncer, documents à l'appui, ce crime contre l'humanité, perpétré en plein jour par l'armée turque dans une zone dépourvue de toute présence militaire illégale.

Une fois encore, nous condamnons devant la communauté internationale la présence illégale des forces militaires turques sur les territoires irakiens, et nous lançons une mise en garde contre la poursuite par

l'armée turque de son comportement agressif, une attitude qui risquerait d'aboutir à une issue malheureuse dans un contexte marqué par la vive colère de la population du sud au nord de la région du Kurdistan iraquien. Nous réitérons notre condamnation de la décision adoptée par le Parlement turc en octobre 2021 de prolonger de deux ans la présence des forces turques en Iraq, décision qui, nous le soulignons, portera atteinte à la sécurité de tous.

Le Gouvernement iraquien réaffirme sa volonté de régler tous les désaccords qui se sont accumulés en recourant à la diplomatie, au dialogue et à la coopération mutuelle. Sur cette base et conformément à l'Article 35 de la Charte, nous demandons au Conseil d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en adoptant un projet de résolution qui s'impose de toute urgence et qui oblige la Türkiye à retirer, sous la supervision du Conseil, ses forces militaires d'occupation de tous les territoires irakiens. En cas de refus de la Türkiye, celle-ci devra rendre des comptes.

La Türkiye doit mettre fin aux souffrances du peuple iraquien et cesser ses violations persistantes de l'espace aérien, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Iraq. En outre, nous demandons au Conseil d'inscrire la question suivante à son ordre du jour, « La situation concernant l'Iraq et la Türkiye », en raison des violations répétées des territoires et de l'espace aérien irakiens auxquelles se livre la Türkiye depuis plusieurs années et qui font des victimes parmi les civils irakiens sans défense, alors que la Türkiye étend illégalement sa présence militaire dans les territoires irakiens.

Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui et à l'avenir, la partie turque cherchera à justifier sa présence militaire en Iraq en avançant de multiples arguments illégaux. Elle invoquera des motifs sans fondement liés à un problème interne à la Türkiye et à la présence du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le pays. La Türkiye prétendra qu'il existe un accord avec l'Iraq autorisant une présence militaire turque en Iraq dans le but de régler ce problème turc. Elle invoquera une fois de plus illégalement à l'Article 51 de la Charte pour justifier ses agissements, qui constituent une violation de la souveraineté de l'Iraq. Ce même article oblige la Türkiye à informer le Conseil de sécurité des violations militaires commises en Iraq. La Türkiye ne respecte pas l'Article 51, ce qui signifie qu'elle enfreint la Charte.

Face à cette situation, nous réaffirmons, devant l'ensemble de la communauté internationale et par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, qu'il n'existe aucun accord de sécurité entre l'Iraq et la Türkiye qui autorise

une incursion des forces turques en Iraq pour y traquer le PKK. La Türkiye est néanmoins convaincue de l'existence d'un tel accord. Nous rappelons que la partie turque porte la responsabilité de cette crise née d'une initiative de 2013 entre Ankara et le PKK. Dans l'un des paragraphes de cette initiative, elle appelait les militants du PKK à se retirer de Türkiye pour gagner le territoire iraquien, au mépris total de nos préoccupations en matière de sécurité et de notre droit souverain sur nos territoires.

Le Gouvernement iraquien a souligné que cette initiative représentait une menace pour la paix et la sécurité en Iraq et dans la région. En outre, dans une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité en mai 2013, l'ancien Ministre iraquien des affaires étrangères a saisi le Conseil de cette question. Cette lettre a été consignée en tant que document officiel du Conseil. À l'époque, nous avons demandé au Conseil de faire cesser ces agissements.

Dans ce contexte, le Gouvernement iraquien rejette la stratégie de la Türkiye consistant à exporter ses problèmes intérieurs en Iraq. L'Iraq ne doit pas faire les frais des problèmes intérieurs de la Türkiye. Dans le même temps, mon gouvernement réaffirme que les autorités fédérales chargées de la sécurité sont responsables de la sécurité des frontières. Ces autorités se coordonnent avec les autorités chargées de la sécurité et les forces peshmergas associées au Gouvernement de la Région du Kurdistan d'Iraq afin de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre les groupes armés et les organisations terroristes.

L'article 7 de la Constitution iraquienne dispose que l'État s'engage à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et fait en sorte que ses territoires ne soient pas utilisés par des terroristes de quelque manière que ce soit. L'Iraq demande au Conseil de se pencher sur cette question, étant donné sa très grande importance. Nous croyons dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui reflètent notre attachement commun à pratiquer la tolérance, la coexistence pacifique et des relations de bon voisinage, afin d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous espérons que le Conseil prendra la mesure de la gravité de la situation et s'acquittera de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. En signe de la volonté sincère et des bonnes intentions de l'Iraq, nous demandons au Conseil de mettre en place une commission d'enquête internationale indépendante pour enquêter sur cet acte d'agression.

L'Iraq voudrait à cet égard adresser un certain nombre de demandes au Conseil.

Premièrement, nous demandons au Conseil d'adopter un projet de résolution qui oblige la Türkiye à retirer ses forces militaires de tous les territoires irakiens, car elles maintiennent en Iraq une présence illégitime qui n'a pas été demandée et qui compromettra la sécurité et entraînera l'instabilité.

Deuxièmement, cette agression doit être fermement condamnée et les auteurs de cet acte odieux doivent en répondre, car il visait des civils. Elle constitue une menace pour la sécurité nationale de l'Iraq, ainsi que pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Une commission d'enquête internationale indépendante doit être créée pour enquêter sur cette agression.

Troisièmement, nous demandons que cette question, à savoir « La situation concernant l'Iraq et la Türkiye », soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil, compte tenu des violations répétées par la Türkiye des territoires et de l'espace aérien irakiens au cours des dernières années, qui ont coûté la vie à plusieurs Irakiens non armés.

Quatrièmement, le Gouvernement turc doit verser des indemnités pour les pertes subies par les civils non armés ainsi que par l'activité économique et le tourisme en Iraq à la suite des tirs d'artillerie turcs.

L'Iraq réaffirme sa responsabilité d'oeuvrer à la sécurité et la stabilité régionales et internationales de manière transparente et son entière disposition à collaborer avec l'ONU et les autres États concernés pour faire en sorte que les éléments du PKK quittent le territoire iraquien, car leur présence compromet la sécurité et entraîne une instabilité dans le pays.

Le peuple iraquien suit la séance d'aujourd'hui avec un grand intérêt et un immense espoir. Il considère l'ONU et le Conseil comme les garants de la paix et de la sécurité internationales, et il est convaincu que le Conseil n'épargnera aucun effort pour protéger et préserver la paix et mettra tout en oeuvre pour protéger les droits des États qui sont menacés. Le peuple iraquien espère que le Conseil jouera un rôle dynamique et efficace dans la recherche de solutions pour éviter que cette crise n'ait des répercussions futures.

Pour terminer, le Gouvernement de la République d'Iraq ne ménagera pas ses efforts pour contribuer concrètement au règlement des conflits dans la région et promouvoir la compréhension entre les pays voisins par des moyens pacifiques. Nous refusons catégoriquement que l'Iraq devienne le théâtre de la promotion des ambitions et intérêts d'autres pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Keçeli (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous tenons à exprimer une nouvelle fois nos condoléances au peuple et au Gouvernement irakiens. Nos cœurs et nos prières accompagnent les familles des victimes. Nous partageons leur chagrin et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Nous tenons à informer le Conseil de sécurité qu'immédiatement après l'attaque, nous avons pris avec le Gouvernement irakien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, et que quelques heures plus tard, le Ministère turc des affaires étrangères a publié une déclaration. Nous avons clairement fait savoir que la Türkiye était prête à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire éclater la vérité. À Ankara, à Bagdad et à Erbil, nos responsables ont transmis le même message à différents niveaux, rejetant les allégations et exprimant leur soutien aux autorités irakiennes dans leurs enquêtes. Ils ont également rappelé que ce n'était pas la première fois qu'une campagne de dénigrement était menée contre mon pays.

Le 22 août de l'année dernière, deux touristes irakiens ont été tués dans la même région. Leur voiture a été attaquée. Immédiatement après l'attaque, une campagne a été lancée pour en faire porter la responsabilité à mon pays. Mais il est ensuite apparu que l'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) était responsable de l'attaque.

Les réactions des autorités irakiennes à nos appels à la coopération varient en fonction de leur appartenance politique. Certains sont sur la même longueur d'onde que nous, c'est-à-dire qu'ils veulent découvrir la vérité. Ils se sont dits convaincus de l'importance des relations bilatérales entre les deux pays ; nous tenons à remercier ces représentants des autorités irakiennes de leur approche responsable de l'application du principe de responsabilité. Cependant, d'autres responsables irakiens ont choisi la voie de l'escalade ; au lieu de s'engager dans la diplomatie et la coopération, ils ont choisi de diffuser des messages nuisibles par l'intermédiaire des médias, en provoquant la population irakienne et en utilisant ces informations pour creuser un fossé entre les peuples turc et irakien. Par conséquent, nous pensons que la séance d'aujourd'hui est très importante pour rétablir la vérité, non seulement vis-à-vis des membres du Conseil, mais aussi vis-à-vis de nos frères et sœurs en Iraq.

Mon pays a toujours appuyé fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale, la stabilité et la prospérité de l'Iraq. Toute affirmation contraire est

fausseté et malveillante. Je veux être très clair : la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq sont violées par des organisations terroristes, et non par la Türkiye.

Exercer un contrôle total sur un territoire, avoir le monopole de l'usage de la force, hisser un drapeau et contrôler la fiscalité sont quelques-unes des prérogatives découlant de la souveraineté et de son exercice. Si ces fonctions ne sont pas sous le contrôle de l'État, comment peut-il être question d'exercice de la souveraineté ?

À l'heure où nous parlons, ce sont les drapeaux de l'organisation terroriste qu'est le PKK qui sont hissés dans certaines régions du nord de l'Iraq, et non les drapeaux du Gouvernement fédéral ou du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Qui gère les points de contrôle dans certaines parties du nord de l'Iraq ? Les terroristes du PKK, et non le Gouvernement fédéral ou le Gouvernement de la région du Kurdistan. Qui prélève des impôts illégitimes auprès de la population locale ? Les terroristes du PKK, et non le Gouvernement local ou le Gouvernement de la région du Kurdistan. Ce ne sont là que quelques exemples.

La vérité est que le Gouvernement irakien ne peut pas exercer une souveraineté effective sur certaines portions de son territoire dans le nord. Selon nos estimations, le PKK contrôle une zone d'au moins 10 000 kilomètres carrés en Iraq. Il a fait évacuer de force près de 800 villages, et toutes ces localités sont devenues des refuges pour les terroristes.

À Sinjar, par exemple, le Gouvernement irakien ne dispose pas de la moindre autorité sur la ville. L'accord de Sinjar, pourtant signé en présence de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, n'est toujours pas appliqué. Les yézidis ne sont pas autorisés à regagner la ville, et la présence du PKK à Sinjar est toujours tolérée.

Le camp de Makhmour est un exemple de plus. Ce site a perdu son statut de camp de réfugiés il y a bien longtemps. Les forces du Gouvernement fédéral irakien, les peshmergas, et même les autorités civiles irakiennes s'en voient refuser l'accès. Ce camp sert de plateforme logistique et de terrain d'entraînement pour l'organisation terroriste. En juillet 2019, un diplomate turc a été assassiné à Erbil par un fidèle du camp de Makhmour. Malgré nos demandes répétées, les auteurs de cette attaque n'ont pas été extradés vers la Türkiye.

Au cours des 40 dernières années, le PKK a été responsable de la mort de plus de 40 000 personnes dans mon pays. Il convient de mentionner que les États-Unis,

le Royaume-Uni et de nombreux autres pays, ainsi que l'Union européenne, ont désigné le PKK comme une organisation terroriste. Pourtant, ici même, il y a quelques minutes à peine, le Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Fuad Hussein, s'est montré incapable de désigner le PKK pour ce qu'il est : une organisation terroriste. Nous rejetons et condamnons fermement les propos qui présentent le PKK comme un groupe innocent, car ils font affront aux plus de 40 000 personnes tuées par ce groupe et à leurs familles. Cette attitude est honteuse. Combien de personnes devront encore mourir avant que les responsables politiques irakiens décident de qualifier le PKK d'organisation terroriste ? Nous invitons tous les membres du Conseil à voir dans cet état de fait un exemple du refus scandaleux de certains responsables politiques irakiens de condamner le terrorisme.

D'aucuns prétendent que le PKK n'aurait accru sa présence en Iraq que depuis 2013. Nous rejetons catégoriquement ces affirmations dénuées de tout fondement. Le PKK est présent en Iraq depuis les années 80. Les raisons pour lesquelles ce groupe a trouvé refuge en Iraq depuis cette période sont connues de tous, y compris du Ministre des affaires étrangères lui-même.

En vertu du droit international et de l'article 7 de la Constitution iraquienne, les autorités irakiennes sont tenues d'empêcher le PKK d'utiliser le territoire de l'Iraq. Néanmoins, l'Iraq a jusqu'à présent prouvé qu'il ne pouvait pas, ou ne voulait pas, combattre les terroristes. Si un pays n'est pas en mesure de contrôler son propre territoire, s'il n'est pas disposé à lutter contre les terroristes et s'il ne peut empêcher ces derniers d'utiliser son territoire pour tuer les citoyens d'un État voisin, alors il prend, directement ou indirectement, le parti des terroristes. C'est aussi simple que cela. Un État ne saurait fustiger son voisin lorsque celui-ci use de son droit de légitime défense.

Au cours des six premiers mois de cette année, le PKK a mené 339 attaques contre mon pays. Près de 1 500 attaques ont été recensées sur les cinq dernières années. Nous ne pouvons pas permettre que le territoire situé le long de notre frontière devienne une base servant à planifier des attaques contre nous. Aucun membre du Conseil ne le permettrait. Le Gouvernement iraquien ne le permettrait pas, et il serait dans son bon droit.

Face à l'incapacité et au manque de volonté de l'Iraq de mettre un terme à la présence d'organisations terroristes sur son propre territoire, nous nous voyons dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent, comme le ferait n'importe quel membre du Conseil.

Nous continuerons d'exercer notre droit naturel de légitime défense, tel que prévu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et nous agirons conformément aux responsabilités incombant aux États Membres en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Ce faisant, nous continuerons d'accorder la priorité à la protection des civils, des infrastructures civiles, du patrimoine historique et culturel et de l'environnement.

La Türkiye et l'Iraq resteront des voisins et des amis. Nous ne souhaitons pas voir l'Iraq divisé sur la base de critères ethniques et confessionnels. Nous appuyons résolument la consolidation des institutions et de l'identité nationale de l'Iraq. Nous aspirons à la formation d'un gouvernement représentatif et fonctionnel, porteur d'un programme économique et de reconstruction efficace. Nous souhaitons voir l'Iraq dirigé par des responsables politiques vouant leur loyauté à leur drapeau et à leur peuple, et non à leurs intérêts ou ambitions personnels, à des allégeances sectaires ou à des puissances extérieures.

Toutefois, ainsi que l'ont démontré les événements survenus récemment, certains milieux cherchent à fédérer différents groupes politiques autour d'un discours hostile à la Türkiye. Il s'agit d'un jeu très dangereux. Il est important que tous nos frères et sœurs en Iraq sachent que nous ne voulons pas voir nos relations bilatérales pâtir des calculs politiques intérieurs auxquels se livrent certains groupes dans ce pays.

Aujourd'hui, mon pays est encore plus déterminé à œuvrer avec le peuple iraquien en vue d'accroître la paix et la compréhension. Le soutien indéfectible que nous apportons à nos voisins dans leur quête de stabilité et de sécurité ne faiblira jamais. Le peuple iraquien sait très bien ce que cela signifie de perdre un être cher à cause du terrorisme. Il a vaillamment combattu Daech. Le peuple iraquien nous a toujours témoigné sa solidarité dans notre lutte contre le PKK. Nous attendons des dirigeants irakiens qu'ils fassent preuve de la même solidarité et du même comportement responsable. Nous respectons la sécurité de l'Iraq, mais nous attendons le même respect de la part des autorités irakiennes. L'effort doit être mutuel. Nous voulons que l'Iraq soit dirigé par des acteurs politiques responsables, qui soient disposés à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous tenons à adresser une nouvelle fois nos condoléances à nos frères et sœurs en Iraq. Nous pleurons avec eux les pertes insensées de vies civiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui sur cette terrible attaque. Je tiens également à saluer la présence du Ministre iraquien des affaires étrangères et du représentant de la Türkiye.

Les États-Unis condamnent fermement l'attaque perpétrée le 20 juillet dans la province iraquienne de Dahouk, qui a coûté la vie à neuf citoyens iraqiens, dont des enfants, et en a blessé de nombreux autres. Nous présentons nos condoléances aux familles des personnes décédées et exprimons notre compassion aux blessés.

Le meurtre de civils n'est jamais acceptable, et toutes les parties ont l'obligation, en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire, d'assurer la protection des civils. À cette fin, nous attendons avec intérêt de recevoir des informations et éclaircissements supplémentaires sur cette attaque. Plus les faits seront établis précisément, plus nous aurons de chances de prévenir de nouvelles attaques et de limiter le nombre de victimes civiles.

Dans l'intervalle, nous appelons toutes les parties à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et à s'abstenir de prendre des mesures qui mettent en danger les civils, attisent les tensions et aggravent le risque d'un conflit militaire. L'Iraq et les Iraquiens méritent un avenir plus sûr, plus stable et plus prospère.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de la rapidité avec laquelle vous avez convoqué cette séance d'urgence à la suite des événements récents survenus en République d'Iraq. Je tiens également à remercier M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé important, et je salue la participation de S. E. M. Fuad Hussein, Ministre iraquien des affaires étrangères, à la présente séance.

Mon pays a appuyé la convocation de cette séance d'urgence en réponse à la demande formulée dans la lettre du Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, en date du 21 juillet, à la suite de l'attaque commise mercredi dernier contre le site touristique de Barkh, situé dans la province de Dahouk, qui fait partie de la Région du Kurdistan d'Iraq. Les Émirats arabes unis condamnent dans les termes les plus fermes cet acte odieux, qui a fait neuf martyrs et plus de 33 blessés parmi les civils. Nous présentons nos plus sincères

condoléances et témoignons notre sympathie au Gouvernement et au peuple iraqiens, ainsi qu'aux familles des victimes de ce terrible crime. Nous souhaitons un prompt rétablissement à tous les blessés.

Les Émirats arabes unis appuient la conduite des enquêtes nécessaires sur l'attaque de Dahouk et restent solidaires de toutes les mesures prises par l'Iraq pour protéger sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité. Non seulement cette attaque constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais elle représente également une menace pour la sécurité et la stabilité de l'Iraq. Elle risque d'exacerber les problèmes politiques et de sécurité auxquels l'Iraq est confronté en cette période cruciale, d'autant que, près de neuf mois après la tenue des élections législatives, aucun nouveau gouvernement n'a encore été formé, et que des groupes terroristes tels que Daech continuent de lancer des attaques contre les civils, les forces de sécurité et les infrastructures vitales. Mon pays a également condamné fermement et dénoncé l'attaque terroriste contre un poste de police commise la semaine dernière dans la province de Salaheddin.

Pour terminer, et compte tenu de la position déterminée adoptée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration à la presse publiée hier, 25 juillet, dans laquelle il condamne l'attaque de Dahouk (SC/14980), nous soulignons que toutes les parties doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et s'abstenir de tout acte qui pourrait déstabiliser sa sécurité et sa stabilité, quel qu'en soit le prétexte.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé très utile. Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue dans la salle du Conseil de sécurité au Ministre iraquien des affaires étrangères et au représentant de la Türkiye.

L'Irlande condamne fermement les bombardements d'artillerie meurtriers qui ont visé la province de Dahouk le 20 juillet, causant la mort tragique de neuf civils et faisant de nombreux blessés. Le Conseil de sécurité a condamné sans équivoque cette attaque dans sa déclaration à la presse publiée hier, 25 juillet (SC/14980).

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux proches des victimes et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous exprimons notre solidarité au peuple iraquien et aux Gouvernements fédéral et de la Région du Kurdistan.

Comme l'Union européenne l'a clairement exprimé dans sa déclaration relative à cet incident la semaine dernière, les attaques contre les civils sont interdites par le droit international. Il est crucial de mener rapidement une enquête afin d'identifier les responsables et de garantir l'application du principe de responsabilité. Nous demandons instamment à tous les États Membres de coopérer activement avec le Gouvernement iraquien et toutes les autres autorités compétentes pour appuyer ces enquêtes.

Les civils tués dans l'attaque de Dahouk ont alourdi le bilan civil déjà alarmant dû à l'emploi aveugle d'armes explosives dans des zones peuplées dans le monde entier. Nous appelons tous les États à appuyer la déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées, qui a été récemment convenue à l'issue d'un processus mené par l'Irlande à Genève.

L'Iraq a fait preuve d'une volonté constante de renforcer le dialogue régional durant l'année écoulée. Nous appelons tous les acteurs à participer dès à présent à un dialogue constructif et à s'abstenir de tout acte unilatéral, provocateur ou susceptible de causer une escalade. Nous redisons notre plein appui à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la prospérité de l'Iraq, ainsi qu'à son processus démocratique.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq pour son exposé circonstancié et riche en informations.

Je salue la présence à cette séance convoquée en urgence du Ministre iraquien des affaires étrangères et celle du représentant de la Türkiye.

L'Iraq demeure résolument engagé sur la voie de sortie de crise, en vue de parvenir à la stabilité. Nous notons également une nette amélioration dans la situation humanitaire du pays. Par ailleurs, le Gouvernement iraquien reste déterminé à maintenir le dialogue avec la communauté internationale et à coopérer avec l'ONU sur le terrain, en vue de résoudre les problèmes de sécurité auxquels il est confronté.

Aussi, le Gabon condamne avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée le 20 juillet dans la province de Dahouk, dans le nord de l'Iraq, qui a fait neuf morts et 33 blessés, dont des femmes et des enfants. Cette attaque indiscriminée qui a atteint des civils innocents est inacceptable.

Mon pays tient à présenter ses sincères condoléances aux familles des victimes et au peuple iraquien. En plus d'être lâche et ignoble, cet acte constitue une

violation flagrante du droit international, en vertu duquel les attaques ne doivent pas être dirigées contre des civils. Aussi, nous appelons les autorités irakiennes à faire toute la lumière sur les circonstances de cette attaque et à établir les responsabilités afin que les auteurs soient traduits devant les tribunaux.

Pour terminer, nous réitérons notre solidarité aux familles des victimes et au peuple iraquien dans son ensemble.

M. Ragutthalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé détaillé. Je salue la présence du Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Fuad Hussein, à la séance d'aujourd'hui. Je salue également la participation du représentant de la Türkiye à cette séance.

Nous condamnons fermement le bombardement récent qui a touché le district de Zakho, dans la province de Dahouk, qui fait partie de la Région du Kurdistan d'Iraq. Au nom du Gouvernement et du peuple indiens, je présente nos sincères condoléances aux familles qui ont perdu des proches dans cette attaque et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait promptement condamné cette attaque ignoble. Une telle attaque commise sur le territoire de l'Iraq constitue une violation flagrante de la souveraineté du pays. Cette attaque contre un lieu civil témoigne également d'un mépris flagrant du droit international humanitaire.

Le Conseil doit répondre à certaines des préoccupations exprimées dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires étrangères à la suite de l'attaque commise dans la province de Dahouk, dans laquelle celui-ci affirme :

« Les forces turques ont commis une agression ouverte et flagrante contre des territoires irakiens, la souveraineté du pays et la vie et la sécurité de ses citoyens le 20 juillet 2022, lorsqu'elles ont bombardé un site touristique dans la province de Dahouk, qui fait partie de la Région du Kurdistan d'Iraq, faisant neuf martyrs civils et blessant 33 civils désarmés ».

L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iraq doivent être respectées, et la partie concernée doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et coopérer avec le Gouvernement iraquien dans le cadre de l'enquête sur ces attaques, afin que les responsables répondent de leurs actes.

La paix, la stabilité et la sécurité dans cette région sont de la plus haute importance pour l'Inde. Un Iraq fort, stable et souverain garantirait une sécurité et une stabilité accrues dans la région. Nous encourageons tous les pays de la région à œuvrer de concert à cette fin. En tant qu'amie de longue date de l'Iraq et de ses habitants, l'Inde continuera d'appuyer tous les efforts déployés pour apporter la stabilité, la sécurité et la prospérité au peuple iraquien.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible de l'Inde à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous ne cesserons de le répéter, l'ordre mondial est fondé sur le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et je sais gré à la Représentante spéciale du Secrétaire général d'avoir fait le point sur la situation. Nous saluons également la participation de S. E. le Ministre iraquien des affaires étrangères à cette séance et lui exprimons nos plus sincères condoléances, ainsi qu'aux familles des personnes tuées et au peuple iraquien.

La Norvège s'associe aux autres pays pour condamner fermement l'attaque perpétrée dans la province de Dahouk, qui a tué et blessé des civils, y compris des enfants. Les attaques délibérées contre des civils sont inacceptables et illégales au regard du droit international. Tous les civils doivent être protégés. Nous demandons qu'une enquête transparente soit ouverte et que les responsables de l'attaque soient tenus de rendre des comptes.

La stabilité et la sécurité en Iraq et dans la région sont essentielles. Nous encourageons toutes les parties en Iraq et dans la région à cesser de recourir à la violence, à contribuer à désamorcer la situation et à promouvoir le développement et la sécurité, sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je salue la participation du Ministre iraquien des affaires étrangères et du représentant de la Türkiye à la présente séance. Je tiens en outre à exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé de cet après-midi.

La nouvelle de l'attaque tragique perpétrée le 20 juillet dans un centre touristique de la province de Dahouk, dans la Région du Kurdistan, qui a entraîné la mort de neuf personnes et en a blessé 33, est très

préoccupante. Nous nous associons aux autres membres du Conseil pour condamner sans équivoque cette attaque, et nous adressons nos plus sincères condoléances aux peuples et aux Gouvernements irakiens et de la Région du Kurdistan, en particulier les familles des victimes. Il est tout à fait regrettable que des citoyens irakiens innocents fassent une fois de plus les frais de ces attaques. Les attaques visant directement les populations civiles ne sont acceptables en aucune circonstance.

À cet égard, et conformément aux principes fondamentaux du droit international, nous appelons tous les acteurs à continuer d'honorer leurs obligations internationales, car cela demeure indispensable pour assurer la protection des populations et des infrastructures civiles.

Nous prenons note des incertitudes entourant les circonstances de l'attaque, y compris ses auteurs. Il est impératif que les responsables de ces violations du droit international humanitaire répondent de leurs actes si nous voulons rendre un tant soit peu justice aux victimes et à leurs familles.

Nous appelons par conséquent la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour que soit menée une enquête approfondie sur les circonstances de cette attaque. Étant donné que les conditions de sécurité en Iraq restent instables, les attaques de cette nature ne font que déstabiliser la situation déjà précaire dans le pays. Le Ghana tient à souligner que ces attaques peuvent non seulement avoir des effets déstabilisateurs sur l'Iraq et la Région du Kurdistan, mais risquent aussi de compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, nous exhortons les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible de provoquer des représailles, en tenant compte du fait que les moyens pacifiques constituent la meilleure façon de régler les différends.

Pour terminer, le Ghana tient à réaffirmer son appui à la sécurité et à la stabilité de l'Iraq et la nécessité pour tous les acteurs de respecter pleinement et inconditionnellement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation suit avec une grande inquiétude les récents événements survenus dans la Région du Kurdistan. Le Mexique exprime sa solidarité avec le Gouvernement iraquien à la suite de l'attaque perpétrée le 20 juillet dernier dans la province de Dahouk, qui a

causé la mort de neuf civils, fait plus de 30 blessés et provoqué de nombreux dégâts matériels. Nous condamnons cette attaque dans les termes les plus forts. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Toute attaque dirigée contre des civils constitue une violation du droit international, notamment le droit international humanitaire. À cet égard, le Mexique demande qu'une enquête impartiale soit rapidement ouverte sur ce grave incident. Nous appelons les parties à cesser toute action susceptible d'exacerber les tensions et de déstabiliser l'ensemble de la région. Cela signifie aussi que les activités de lutte contre le terrorisme doivent être menées dans le plein respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il faut de toute urgence mettre en place des mécanismes de renforcement de la confiance entre les États de la région afin d'éviter toute retombée de portée régionale.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je voudrais d'abord saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères iraquien, et je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé.

La France condamne avec la plus grande fermeté la frappe indiscriminée du 20 juillet, qui a fait neuf morts et une trentaine de blessés, parmi lesquels des enfants, dans la Région autonome du Kurdistan iraquien. Cette attaque contre des civils est inacceptable, et nous sommes solidaires de l'Iraq et des Iraquiens dans ce moment extrêmement difficile. Les Iraquiens ont beaucoup souffert lors des décennies précédentes, et leur aspiration à vivre en paix est plus que jamais légitime.

Nous remercions les autorités iraqiennes d'avoir communiqué de premiers éléments sur cette attaque. Il est essentiel de faire toute la lumière sur les circonstances de cette tragédie, afin que les auteurs de cette attaque assument leurs responsabilités. À cette occasion, nous rappelons l'importance de la coopération entre les autorités fédérales et la Région autonome du Kurdistan sur tous les sujets d'intérêt commun, et en particulier sur la sécurité.

La France rappelle son attachement à la souveraineté de l'Iraq et à la stabilité de la Région autonome du Kurdistan en son sein. Elle salue l'engagement du Premier Ministre, M. Mustafa Al-Kadhimi, en faveur de la sécurité et de la stabilité régionales, efforts qui sont à l'origine de la Conférence de Bagdad.

Elle rappelle également les efforts de l'Iraq et de ses voisins pour établir des relations marquées par

les principes de bon voisinage et de non-ingérence. Elle appelle enfin à la désescalade, afin d'éviter toute déstabilisation supplémentaire qui nuirait à nos efforts conjoints de lutte contre Daech, en Iraq comme en Syrie.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé, et salue la participation de S. E. M. Fuad Hussein, Ministre iraquien des affaires étrangères, et du représentant de la Türkiye.

Le Kenya condamne la terrible attaque perpétrée le 20 juillet dans la province de Dahouk, en Iraq, qui a entraîné la mort de civils innocents, dont des enfants, et fait de nombreux blessés. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement iraquien, ainsi qu'à la Région du Kurdistan, et souhaitons aux blessés un prompt et complet rétablissement.

Nous condamnons le recours à des engins explosifs, à des missiles balistiques, à des frappes aériennes et à des tirs d'artillerie contre des civils et des biens de caractère civil, ce qui constitue une violation du droit international et du droit international humanitaire.

Comme nous l'avons fait par le passé, nous réaffirmons qu'il faut veiller à ce que l'Iraq ne devienne pas un théâtre d'opérations international où États et acteurs non étatiques régleraient leurs comptes au détriment de la sécurité, de la stabilité politique et du progrès socio-économique du pays et de son peuple. L'escalade de la violence ne fera que saper davantage les efforts de paix et de stabilité menés sur le territoire iraquien, en particulier en cette période précaire où l'Iraq est toujours en train de former son gouvernement.

De plus, ces attaques pourraient affaiblir les capacités des organismes de sécurité de l'État, offrant ainsi aux groupes terroristes la possibilité d'intensifier leurs attentats odieux. À cet égard, la région, et les pays voisins en particulier, doivent apporter leur soutien à l'Iraq afin de renforcer sa résilience intérieure contre les réseaux terroristes et de l'aider à devenir un exportateur net de paix. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays, et soulignons la nécessité de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Fuad Hussein, Ministre iraquien des affaires étrangères, à la présente séance et à remercier la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé.

C'est avec une profonde inquiétude que nous suivons l'évolution de la situation en Iraq, pays ami, où un bombardement a coûté la vie à huit personnes et blessé plus de 20 civils dans la province septentrionale de Dahouk, le 20 juillet. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et amis des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous espérons qu'une enquête approfondie sera menée sur cette attaque. Nous avons écouté la position du représentant de la Türkiye sur cette question et en prenons acte.

Nous réaffirmons notre appui fondé sur les principes à la stabilité et à la sécurité de l'Iraq, et soulignons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de cet État arabe doivent être respectées. À cet égard, nous craignons que les tentatives visant à entraîner l'Iraq dans un affrontement régional ne portent atteinte à la situation politique intérieure du pays, sapant les efforts déployés par les autorités pour favoriser son redressement dans un contexte de défis de grande ampleur, parmi lesquels la menace terroriste. Notre position a toujours été que l'Iraq ne devait pas devenir le théâtre de règlements de comptes politiques personnels.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que de renforcer la sécurité régionale, notamment en établissant des relations de bon voisinage entre tous les États intéressés. Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de la volonté de Bagdad de nouer de bonnes relations avec tous ses voisins. L'essentiel pour l'instant est de tout mettre en œuvre pour éviter une situation qui risquerait d'aggraver les tensions entre les États. Nous espérons que les acteurs extérieurs à la région faciliteront le processus de normalisation au lieu de provoquer de nouveaux affrontements.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est plus que jamais nécessaire de conjuguer nos efforts pour trouver des solutions consensuelles et mutuellement acceptables qui permettent d'apaiser les tensions et de régler toutes les crises aiguës par des moyens politiques et diplomatiques sur la base du droit international. Tel est précisément l'objectif qui sous-tend le concept russe de sécurité collective dans la région du golfe Persique. Ce document propose une démarche progressive pour désamorcer les conflits, élaborer des mesures de confiance et de contrôle et, à terme, mettre en place un mécanisme intégral de sécurité collective et de coopération dans la sous-région.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé et salue la présence du Ministre des affaires étrangères Hussein à la présente séance.

Le Royaume-Uni condamne l'attaque survenue dans la province de Dahouk le 20 juillet et tient à exprimer sa plus profonde sympathie aux familles des victimes et aux personnes touchées. Nous déplorons la perte de vies civiles et sommes préoccupés par les répercussions que cette attaque pourrait avoir sur la stabilité de l'Iraq. Nous appuyons pleinement l'enquête menée par les autorités irakiennes sur cette attaque.

Il est essentiel que tous les acteurs continuent à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le dialogue et la coopération demeurent indispensables pour lutter contre le terrorisme, garantir la sécurité régionale et protéger les civils. Nous répétons qu'il est impératif que tous les acteurs s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire afin de maintenir la stabilité en Iraq et dans la région.

Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer une fois de plus l'attachement indéfectible du Royaume-Uni à la sécurité de l'Iraq et de l'ensemble de la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé et à souhaiter la bienvenue au Ministre irakien des affaires étrangères à la présente séance.

La Chine condamne fermement l'attaque perpétrée dans la province irakienne de Dahouk, le 20 juillet. Nous pleurons sincèrement les victimes et adressons nos condoléances au Gouvernement irakien et aux familles endeuillées. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous souscrivons à la déclaration à la presse publiée par le Conseil de sécurité à ce sujet (SC/14980).

L'Iraq a mis en place un comité spécialement chargé d'enquêter sur cette attaque. Nous appelons toutes les parties concernées à coopérer activement avec l'Iraq dans le cadre de cette enquête afin de faire la lumière sur cette affaire dans les meilleurs délais et de veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes. Le Conseil de sécurité doit continuer à suivre l'évolution de cette enquête et apporter le soutien voulu à la demande du Gouvernement irakien.

L'Iraq est situé à un endroit qui revêt une importance stratégique. Le pays regroupe différents groupes ethniques et différentes religions. Il devrait devenir un moteur de la coopération régionale, plutôt que le théâtre de rivalités géopolitiques. Malheureusement, des contingents étrangers ont régulièrement mené des opérations militaires sur le territoire de l'Iraq sans le consentement du Gouvernement irakien, violant ainsi de manière

flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, mettant gravement en danger la vie du peuple iraquien et menaçant lourdement la stabilité régionale. La Chine espère que les pays concernés respecteront pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et continueront de s'employer à répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité par la voie de la coopération avec le Gouvernement iraquien.

Au cours des trois dernières décennies, la situation en Iraq a connu des hauts et des bas, et sa population a enduré d'innombrables épreuves. À l'heure actuelle, le peuple iraquien écrit un nouveau chapitre de la reconstruction nationale, développe activement des relations de bon voisinage et d'amitié, et promeut le dialogue et la coopération à l'échelle régionale, contribuant ainsi de plus en plus à la paix et à la stabilité régionales.

La communauté internationale doit apporter un soutien résolu à l'Iraq et à son peuple, et continuer de contribuer favorablement à la stabilité et à la sécurité à long terme du pays, ainsi qu'à la prospérité et à la stabilité de la région.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hennis-Plasschaert, de son exposé factuel. Nous nous félicitons de la participation de S. E. M. Fuad Hussein, Ministre iraquien des affaires étrangères, et de la délégation de la Türkiye à la présente séance.

Nous nous joignons aux autres membres pour condamner avec la plus grande fermeté l'attaque meurtrière qui a eu lieu dans la province de Dahouk. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Nous déplorons la perte de vies civiles, en particulier de femmes et d'enfants. Il s'agit d'une violation du droit international humanitaire, et les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre.

Dans la déclaration à la presse publiée hier (SC/14980), le Conseil de sécurité s'est exprimé d'une seule voix sur cette attaque, en apportant son soutien aux efforts déployés pour établir les faits.

Je réaffirme le soutien de principe de l'Albanie à l'obligation de rendre des comptes pour toutes les violations du droit international, afin de lutter contre l'impunité et de prévenir de nouvelles violations.

Nous avons suivi avec attention la déclaration du Ministre Hussein. Nous prenons également dûment note des déclarations faites à maintes reprises par la Türkiye, y compris au plus haut niveau et ici aujourd'hui, selon

lesquelles l'attaque a été perpétrée par des terroristes et visait à nuire aux relations entre la Türkiye et l'Iraq, comme cela s'est déjà produit auparavant. Nous pensons qu'une enquête permettra d'établir les faits et attendons avec intérêt ses conclusions. Nous encourageons les deux pays à coopérer étroitement afin de faire la lumière sur cette affaire. Nous jugeons qu'il est essentiel de ne pas laisser ces actes porter atteinte aux liens qui unissent deux pays voisins à l'heure où le dialogue et la compréhension sont nécessaires et où, sur cette base, la coopération doit être renforcée.

Par le passé, l'Iraq et son peuple ont souffert sans commune mesure du terrorisme. En outre, plusieurs attentats et actes de terrorisme et de violence survenus plus récemment ont tenté de faire dérailler le processus de stabilisation et de développement en Iraq. Nous les condamnons fermement. Le terrorisme n'a sa place nulle part.

La tenue des élections en octobre et la certification des résultats sont autant d'étapes importantes vers la consolidation de la démocratie en Iraq. Nous espérons vraiment voir la volonté du peuple iraquien, telle qu'il l'a exprimée par son vote, se matérialiser concrètement. Nous saluons la patience des forces politiques irakiennes dans le dialogue qu'elles ont engagé en vue de trouver un moyen de sortir de l'impasse. La démocratie demande du temps et sa réalisation peut se révéler complexe, mais elle produit des résultats durables.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je remercie une fois de plus la Représentante spéciale du Secrétaire général Hennis-Plasschaert de son exposé instructif.

Tout d'abord, je tiens à présenter nos plus sincères condoléances aux familles et amis des personnes qui ont trouvé la mort durant l'incident, et à dire notre espoir que les blessés se remettent totalement et rapidement. Nous nous félicitons de la présence ici aujourd'hui du Ministre Hussein, et nous exprimons au peuple et au Gouvernement irakiens toute la solidarité et le plein soutien du Brésil. Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à la présente séance au représentant de la Türkiye.

Depuis plusieurs décennies, le peuple iraquien fait preuve de courage, de détermination et de résilience dans son combat pour un pays démocratique, stable et souverain. L'Iraq est aussi à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme et consent d'importants sacrifices

dans des circonstances extrêmement difficiles. Le Conseil de sécurité est conscient de ces efforts et reste constant dans son appui à l'Iraq. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq est un symbole de cet engagement et remplit un rôle fondamental à cet égard.

Les efforts et les sacrifices irakiens profitent à l'ensemble de la communauté internationale, mais en particulier aux voisins de l'Iraq, étant donné qu'il ne peut y avoir de stabilité au Moyen-Orient sans un Iraq sûr et souverain. Rien ne saurait justifier les violations de sa souveraineté, qu'elles soient le fait d'acteurs de la région ou de parties extérieures. Nous espérons que des enquêtes approfondies seront menées à bien rapidement et pourront établir les faits concernant cette tragédie.

L'Iraq ne doit pas être un champ de bataille, mais un pont entre les pays, les cultures et les confessions. Le Gouvernement irakien cherche activement à assumer ce rôle, en favorisant l'entente et la coopération entre ses voisins et en menant des initiatives comme la Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, manifestation historique tenue il y a près d'un an.

La protection des civils est un élément fondamental du droit international et une obligation qui doit être respectée par tous les États Membres. Elle constitue l'objectif ultime du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. Des scènes comme celles que l'on a vues dans la province de Dahouk sont inacceptables et doivent être condamnées sans ambiguïté.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Türkiye a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Keçeli (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre encore la parole, mais je souhaite porter un fait nouveau à l'attention du Conseil de sécurité.

C'est avec une grande tristesse que j'informe le Conseil de sécurité d'une évolution de la situation sur le terrain en Iraq. Il y a quelques minutes, nous avons appris que quatre tirs de mortiers se sont produits près du consulat général de la Türkiye à Mossoul. Il s'agit une fois de plus d'une attaque flagrante et d'une nouvelle illustration du fait que les autorités irakiennes ne contrôlent pas bien leur propre territoire. Nous appelons une fois de plus l'ensemble des autorités irakiennes

à éviter les discours qui attisent les tensions et à se concentrer sur la coopération contre toutes les organisations terroristes. D'après les premières informations, personne n'a été blessé, mais, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, nous avons perdu un diplomate, il y a trois ans, à Erbil. Nous espérons que notre représentation diplomatique ne risque rien en Iraq, car c'est par la diplomatie que nous pouvons parvenir à la paix et améliorer les relations bilatérales.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Hussein (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et les représentants des États qui ont participé à la présente séance pour leur grande solidarité avec le peuple irakien. Nous les remercions également de leurs condoléances et de leur condamnation de l'attaque militaire qui a pris pour cible un village de vacances dans la province de Dahouk.

Quant à la nouvelle qui vient d'être relayée par le représentant de la Türkiye, si elle est vraie, et nous le vérifierons, nous condamnons l'attaque perpétrée contre le consulat de la Türkiye. Nous condamnons et dénonçons un tel acte. En tant que représentant du Gouvernement irakien et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, j'affirme que nous mènerons une enquête.

Il est de notre devoir de protéger les missions diplomatiques et les diplomates sur les territoires irakiens. Nous enquêterons sur l'incident, mais cela souligne que les attaques qui ont eu lieu dans le passé demandent des réponses. Nous ne savons pas qui est derrière cette attaque, si elle est avérée, mais les attaques de ce genre doivent cesser. L'armée turque doit se retirer des territoires irakiens. L'ONU et les pays concernés doivent fournir une assistance et un appui à l'Iraq afin que nous puissions faire en sorte que les troupes du Parti des travailleurs du Kurdistan, entité turque, se retirent des territoires irakiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 18 h 25.